

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 février 2023 à 19 H 30

Date de convocation : 02 février 2023

Présents : Mme Jacqueline Sollier, M. Louis Brillet, M. Antoine Lucas, M. Arsène Lunel, M. Roger Barré, M. Bruno Heudiard, , Mme Martine Guérif, M. Jérôme Martins

Absents excusés : Mme Béatrice Le Belleguic, Mme Anaïs Degremont, M. Guillaume Duval

*

☼ VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2023 : délibération n° 2023008

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour l'année 2023 :

• Soins Palliatifs Bain-de-Bretagne	100,00 €
• ADMR Canton Le Sel de Bretagne	340,00 €
• Comité des Fêtes La Couyère	300,00 €
• AFN La Couyère	200,00 €
• Association Communale de Chasse Agrée La Couyère	130,00 €
• RPI La Couyère-Lalleu-Thourie	2 830,00 €
• Epicerie Sociale Panisol Bain-de-Bretagne	100,00 €

☼ CERTIFICAT DE NUMEROTAGE COMMUNE : délibération n° 2023009

Annule et remplace la délibération n° 2022045 transmise le 07/09/2022 à la Préfecture

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que des modifications de numéros ont été apportées depuis la dernière validation.

Le Conseil Municipal, considérant l'intérêt communal que représente le numérotage sur la commune, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- **Valide** le principe général de la modification de numérotation sur la commune,

- **Valide** le nouveau certificat de numérotage,

- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

☼ AVENANT N° 1 MARCHE TRAVAUX DE VIABILISATION LES JARDINS DU MOULIN : délibération n° 2023010

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la réunion de chantier, il est nécessaire de procéder au terrassement d'une tranchée des eaux usées pour la pose d'un drain ainsi qu'à la réalisation d'une tranchée pour le passage de réseau d'éclairage public.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 1 pour un montant de 2 944.545€ HT, soit 3 533.46 € TTC.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cet avenant, et autorise Madame le Maire à le signer.

✿ CHOIX DU DEVIS TRAVAUX DE RACCORDEMENT EAUX PLUVIALES : délibération n° 2023011
Mme SOLLIER et M.LUNEL sont sortis lors du vote.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que des travaux de raccordement d'eaux pluviales sont à réaliser Impasse Alexis Douillard en vue de la vente d'un logement.

M. Antoine LUCAS, 3è Adjoint, présente au Conseil Municipal les trois devis reçus.

Le choix du Conseil Municipal se porte sur celui de l'entreprise BOISNARD pour un montant de 4 335.00 € HT, soit 5 202,00 € TTC. Ce devis comprend la fourniture et pose de deux regards, la fourniture et pose de 4 m de caniveau, le déblai de la terre ainsi que l'empierrement de la chaussée.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise BOISNARD et autorise Madame le Maire à le signer.

*